

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURCELLES

Séance du 21 septembre 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HARMEGNIES, Maire

Présents : M.HARMEGNIES Philippe, M. JOLLIVET Daniel, M. COLLARD Freddy, Mme BESSON Valérie, M. LAVAL Bruno, Mme GARNIER Catherine, Mme GUIBERT Estelle, M. NOUGIER Matthieu, M. ROSSARD Hervé.

Absents excusés : M LECULLIER Thierry, Mme MOSKALIK Marika.

Procurations : M LECULLIER Thierry à M LAVAL Bruno, Mme MOSKALIK Marika à M HARMEGNIES Philippe.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09 - Votants : 11 Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Date de convocation : 15/09/2022 Date de dépôt : Date d'affichage :

A été nommé secrétaire : M ROSSARD Hervé

Ordre du jour

- 01 Avenant au contrat PEC
- 02 Demande d'achat de terrain
- 03 Questions diverses.

Objet : Avenant au contrat PEC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M FERRU Pascal est employé comme agent technique, en contrat PEC, pour une durée de 1 an, allant du 02 mai 2022, jusqu'au 1^{er} mai 2023, à raison de 24 heures hebdomadaires.

M FERRU Pascal souhaiterait une modification de la durée hebdomadaire, soit 35h au lieu de 24h.

M le Maire précise au Conseil Municipal, que la prise en charge du département, pour 24h hebdomadaires, est actuellement de 50 %. Pour un temps complet, la prise en charge du département (50 %) s'effectuerait sur 26h hebdomadaires.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la modification du contrat de travail de M FERRU Pascal : l'intéressé effectuera 35h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022, jusqu'au 1^{er} mai 2023.
- Autorise M le Maire à signer l'avenant au contrat de travail ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

- **02 Demande d'achat de terrain**

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande transmise par M et Mme DUCOFFE, domiciliés rue du Pigeonnier, lesquels souhaiteraient acquérir une longe de terrain communal, jouxtant leur propriété, dans le but de créer un chemin privé qui desservirait un futur gîte rural.

Le conseil Municipal, à l'unanimité ;

- rejette la demande de M Mme DUCOFFE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

LE secrétaire de séance

Hervé ROSSARD